

Conditions du Service United Rentals S.A.S.

Conditions de Location et de Service

Les conditions ci-dessous s'appliquent à votre location d'équipements auprès de United Rentals ou à la fourniture de services par United Rentals.

Garantie dommage facultative : la garantie dommage n'est pas une assurance. Seuls les clients commerciaux directs sont éligibles à la Garantie Dommage. En acceptant la Garantie Dommage facultative, le Client consent à payer des frais correspondant à 15 % des frais de location de l'Équipement qu'il souhaite couvrir par la Garantie Dommage. En contrepartie, United consent à renoncer à certains recours pour dommages accidentels ou vol de l'Équipement couvert, survenant lors d'une utilisation normale et prudente. Le Client reste responsable de tous les autres dommages tel que prévu aux Conditions de Location et de Service.

Note pour la location d'un véhicule à moteur : le présent contrat offre, moyennant des frais supplémentaires, une renonciation à recours (ou « garantie dommage ») visant à limiter la responsabilité financière du client en cas de dommage ou de vol du véhicule à moteur. Avant de décider de souscrire à la renonciation à recours, le client peut souhaiter vérifier s'il est couvert par sa propre assurance. La souscription à cette renonciation à recours n'est pas obligatoire et le client peut y renoncer ou la refuser.

Dernière mise à jour : 19 avril 2023

1. Définitions

« **Contrat** » désigne les Détails de la Réservation, ainsi que tout Contrat de Location et de Services associé, y compris les présentes Conditions de Location et de Services qui y sont intégrées par référence.

« **Matériel Réglementé de Catégorie A** » comprend tout Matériel à haut risque qui relève de l'une des catégories suivantes : (i) radioactif, (ii) infectieux ou (iii) extrêmement toxique (dans chaque cas tel que défini, répertorié ou réglementé comme tel par toute Réglementation).

« **Matériel Réglementé de Catégorie B** » comprend tout Matériel à risque moyen qui relève de l'une des catégories suivantes : (i) dangereux pour la santé, (ii) corrosifs (dans les deux cas tel que défini, répertorié ou réglementé comme tel par toute Réglementation), ou (iii) est un flux de déchets qui contient un volume de 5 % ou plus de tout Matériel relevant des catégories (i) ou (ii) de la présente définition de Matériel Réglementé de Catégorie B.

« **Client** » désigne la personne ou l'entité identifiée comme telle dans les Détails de la Réservation ou tout représentant, mandataire, dirigeant ou salarié du Client.

« **Équipement** » désigne un ou plusieurs des éléments identifiés comme éléments de location dans les Détails de la Réservation et tout accessoires, pièces jointes ou autres éléments similaires livrés au Client, y compris, mais sans s'y limiter, tuyaux, sacs filtrants, crépines, tuyaux d'air, cordons électriques, lames, câbles de soudage, réservoirs de combustible liquide et injecteurs.

« **Matériel** » désigne tout matériel, toute substance ou tout déchet.

« **Matériels Non-Réglémentés** » désigne tout Matériel qui n'est pas un Matériel Réglementé de Catégorie A ou un Matériel Réglementé de Catégorie B.

« **Réglementation** » désigne toute loi, réglementation, décision ou arrêté d'une autorité gouvernementale et toute norme technique généralement acceptée dans l'industrie concernée, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les normes ISO, EN ou DIN, chacune tel qu'opérant et en vigueur dans tout Pays de Réglementation.

« **Pays de Réglementation** » désigne le pays des locaux de United tel qu'indiqué dans le Contrat et tout pays dans lequel l'Équipement est ou sera situé pendant la période pendant laquelle il est en possession du Client ou dans lequel il doit être renvoyé à United en vertu du Contrat.

« **Heures normales d'ouverture** » signifie du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00 dans le Pays de Réglementation.

« **Contrat de Location et de Services** » désigne le Contrat conclu entre le Client et United pour que United loue l'Équipement et/ou pour les Services fournis, que ce Contrat soit conclu en personne à l'Emplacement de l'agence, en ligne ou au moment de la livraison de l'Équipement, et qui intègre par référence les présentes Conditions de Location et de Services et qui identifie l'Équipement à louer par le Client. Le Contrat intègre les présentes Conditions de Location et de Services par référence.

« **Période de Location** » désigne la période de temps entre la « *Mise en Location* » et le « *Retour Prévu* » prévus dans le Contrat de Location et de Services, étant entendu que la Période de Location peut être terminée plus tôt comme prévu aux Sections 18 et 28 des présentes ou si le Client renvoie l'Équipement plus tôt.

« **Détails de la Réservation** » désigne l'Équipement, la Période de Location, les informations de livraison, les informations de paiement et toutes autres informations indiquées sur l'Écran de Confirmation/Résumé de la Commande ou le Contrat de Location et de Services, selon le cas.

« **Service** » ou « **Services** » désigne les services fournis par United dans le cadre de la location d'Équipement, y compris Services de Tranchée, Services d'Echafaudage, Services de Sanitaires Portables, Services de Solutions de Fluide, Services d'Electricité et de CVC et Services d'Outils (chacun tel que défini à la Section 27 ci-dessous).

« **Support Spécial** » désigne les matériels de filtration spéciaux achetés en relation avec la location d'Équipement utilisés pour les solutions de fluide, tels que les sacs filtrants, les écrans, le sable, le gravier, le carbone ou d'autres matériaux utilisés pour éliminer certains contaminants ou d'autres matériels.

« **Emplacement de l'agence** » désigne l'adresse de United indiquée dans le Contrat de Location et de Services.

« **Tanks** » désigne l'Équipement identifié comme articles de location dans le cadre des Services de Solutions de Fluide dans lesquels le Client stocke les matériels.

« **United** » désigne United Rentals S.A.S.

« **Véhicule** » désigne chaque véhicule ; et « **Véhicules** » désigne collectivement chacun de ces Véhicules.

2. Autorité pour signer ; conclure des contrats

Toute personne physique signant le Contrat déclare et garantit avoir l'âge légal, ainsi que l'autorité et le pouvoir de signer le présent Contrat pour le compte du Client.

3. Indemnité/Dégagement de responsabilité

Dans toute la mesure autorisée par la loi, le client accepte d'indemniser, de défendre et tenir indemne United, et ses dirigeants, mandataires, employés ou salariés respectifs, et ses affiliés, sociétés mères et filiales, de toute responsabilité, réclamations, pertes, dommages ou coûts (y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques, pertes de bénéfices, interruptions d'activité ou autres pertes d'opportunités, de profit, pertes financières, etc., dommages aux biens, corporels ou liés à un décès accidentel) découlant de ou liés à (a) l'installation, le fonctionnement, l'utilisation, la possession ou la location de l'équipement, ou (b) des erreurs, omissions ou inexactitudes dans les documents ou autres informations fournis par le client, ou obtenus auprès d'autrui, sur lequel United s'appuie lorsqu'elle fournit l'équipement ou les services. La présente clause s'applique également à toute réclamation alléguée à l'encontre de United sur la base de causes d'action en responsabilité stricte ou du fait des produits. Toutefois, le client ne sera pas tenu d'indemniser United pour la partie d'une perte, d'un dommage ou d'une responsabilité causée uniquement par la faute intentionnelle ou la faute lourde de United. À cette fin, mais sans limiter les stipulations d'indemnisation du présent contrat, le client convient expressément et spécifiquement que l'obligation d'indemnisation qui précède ne sera en aucune manière affectée ou diminuée par toute limitation légale ou constitutionnelle de responsabilité ou d'immunité dont le client bénéficie dans le cadre de poursuites intentées par ses propres salariés. L'obligation d'indemniser restera en vigueur et de plein effet nonobstant l'expiration ou la résiliation anticipée du contrat.

4. Inspection de l'équipement

Le Client reconnaît avoir inspecté l'Équipement avant de prendre possession de celui-ci, qu'il le trouve en bon état de fonctionnement, et qu'il convient aux besoins du Client. Le Client reconnaît en outre que le Client a inspecté le réservoir des véhicules enregistrés et sous licence, ou devant être enregistrés et sous licence, en vue d'une utilisation sur autoroute ou voie publique avant d'en prendre possession, et que ledit réservoir ne contenait pas de GNR (gasoil non-routier) (dans la mesure où l'utilisation de carburant coloré est interdite dans la juridiction) ou tout carburant qui n'est pas un Carburant Conforme tel que défini à la clause 7A. Le Client a inspecté ou inspectera l'ensemble des attelages, boulons, chaînes de sécurité, timons de transport et autres dispositifs et matériaux utilisés pour connecter l'Équipement au véhicule de remorquage du Client, le cas échéant. Le Client reconnaît que United n'est pas responsable des dommages causés au véhicule de remorquage du Client par des attelages ou des rétroviseurs amovibles. En ce qui concerne la location de Tanks, le Client prendra des mesures indépendantes pour s'assurer que tous les matériaux stockés par le Client dans les Tanks sont chimiquement compatibles avec l'Équipement. Le Client fournira à United la fiche de données de sécurité (« FDS ») ou les tests de laboratoire vérifiés qui identifient les matériaux stockés par le Client dans les Tanks.

5. Limitation de responsabilité

Dans la mesure autorisée par toute loi, en aucun cas United ne sera responsable envers le Client ou toute autre partie pour : (i) tout(e) perte, dommage ou blessure causé(e) par, résultant de l'Équipement ou d'une quelconque manière connecté(e) à l'Équipement, son fonctionnement ou son utilisation ; (ii) l'incapacité de United à livrer l'Équipement tel que requis en vertu des présentes ou l'incapacité de United à réparer ou remplacer l'Équipement défectueux ; ou (iii) toute perte d'opportunités, de profit, des pertes financières, etc., même s'il est informé de la possibilité de tels dommages. Le Client reconnaît et assume tous les risques inhérents au fonctionnement, à l'utilisation et à la possession de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement est livré au Client jusqu'à ce que l'Équipement soit renvoyé à United et prendra toutes les précautions nécessaires pour protéger toutes les personnes et tous les biens contre les blessures ou les dommages causés par l'Équipement.

6. Responsabilités du Client

Le Client fournira à United les informations et la documentation demandées par United pour évaluer, planifier et exécuter les Services et/ou fournir l'Équipement. Tout l'Équipement est fourni et les Services sont exécutés sur la base des informations fournies par le Client ou d'autres personnes, et United s'appuie sur l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations pour fournir l'Équipement et exécuter lesdits Services. Le Client reconnaît qu'il est impossible pour United d'assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la suffisance des informations fournies par d'autres personnes, soit parce qu'il est impossible de les vérifier, soit en raison d'erreurs ou d'omissions susceptibles de s'être produites lors de la réunion de ces informations. Le Client est responsable de fournir un environnement de travail sûr et sécurisé pour toutes les parties, y compris United et ses salariés, et de s'assurer que les Services sont exécutés conformément aux lois applicables.

7A. Utilisation de l'équipement

Le Client est familiarisé avec le bon fonctionnement et l'utilisation de chaque élément de l'Équipement que le Client a sélectionné en fonction de ses exigences et n'utilisera pas ou ne permettra à quiconque d'utiliser l'Équipement à des fins illégales ou de manière illégale ; sans licence, si la loi applicable l'exige ; ou à quiconque n'est pas qualifié pour le faire fonctionner. Le Client n'insérera pas, ni ne permettra d'insérer, du carburant coloré dans le réservoir de véhicules ou autres équipements diesel motorisés, enregistrés et sous licence, ou devant être enregistrés et sous licence, en vue d'une utilisation sur autoroute ou autre voie publique dans la mesure où l'utilisation de carburant coloré est interdite dans la juridiction. En outre, le Client n'utilisera que du carburant diesel qui répond aux exigences de la norme EN 590 (or ASTM D975 1D/2D), DIN 51603-1, EN 15940 ou EN14214 (le « **Carburant Conforme** »). **Le client s'engage à défendre, indemniser et tenir indemne United de toutes amendes, pénalités, dommages à l'équipement et tous autres coûts encourus par United en raison de l'introduction de gasoil non-routier (gnr) dans le réservoir desdits véhicules.** Le Client accepte de : (i) vérifier les filtres, l'huile, les niveaux de liquide et la pression d'air des pneus ; (ii) nettoyer et inspecter visuellement l'Équipement chaque jour ; et (iii) cesser immédiatement d'utiliser l'Équipement et informer United immédiatement si l'Équipement a besoin de réparation ou d'entretien. Le Client reconnaît que United n'est aucunement responsable d'inspecter l'Équipement pendant qu'il est en possession du Client. United aura le droit de remplacer l'Équipement par un autre équipement raisonnablement similaire à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

7B. Matériels réglementés

Si le Client a l'intention d'utiliser l'Équipement pour le stockage et la manipulation de Matériels Réglementés, les conditions suivantes énoncées dans la présente Section s'appliqueront.

1. **Tests de Tanks, Manipulation de la Pompe et Manipulation du Filtre.** Le Client reconnaît que l'Équipement peut avoir contenu des Matériels Réglementés par le passé. Le Client peut, à ses frais, tester l'Équipement pour vérifier la présence de quantités résiduelles de Matériels Réglementés avant de prendre possession de l'Équipement. Si des quantités résiduelles de Matériels Réglementés sont détectées dans l'Équipement par des tests préliminaires, le Client peut en informer United et demander un nouvel Équipement ou le Client peut résilier la location. Si le Client choisit de continuer à utiliser l'Équipement ou de ne pas tester l'Équipement, le Client sera lié par les conditions énoncées aux présentes et renonce à tout droit de s'opposer à la présence de Matériel Réglementé dans l'Équipement résultant de toute utilisation antérieure, et convient que l'Équipement est adapté à l'usage prévu par le Client. À l'expiration ou à la résiliation de la Période de Location, mais avant que l'Équipement ne soit retourné à United, le Client devra, à ses seuls frais, retirer tous les Matériels Réglementés de l'Équipement et nettoyer l'Équipement selon la norme requise en vertu de toute Réglementation applicable au fonctionnement de l'Équipement ou à la manipulation, au stockage ou au transport des Matériels Réglementés concernés.
2. **Nettoyage :**
 - a. En ce qui concerne les **Matériels Non-Réglementés** : Avant de procéder à la restitution, le Client videra et nettoiera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client et l'Équipement doit être visuellement propre lors de l'inspection par United.
 - b. En ce qui concerne les **Matériels Réglementés de Catégorie A** : Avant de procéder à la restitution, le Client videra et nettoiera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client ; (ii) le nettoyage doit être documenté à la satisfaction de United et prouvé par un échantillonnage conformément aux dispositions des clauses 7B(3) et 7B(4) ci-dessous ; et (iii) le nettoyage doit être conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage des dispositifs contenant ou ayant contenu les Matériels Réglementés pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, celles réglementant les niveaux de résidus maximums (« Norme de Nettoyage ») ; et (v) le Client doit certifier que le nettoyage répond aux spécifications ci-dessus.
 - c. En ce qui concerne les **Matériels Réglementés de Catégorie B** : Avant de procéder à la restitution, le Client videra et nettoiera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) le nettoyage doit être effectué par le Client ; (ii) il doit être documenté à la satisfaction de United au moyen d'une déclaration de nettoyage sous la forme d'un certificat de nettoyage ; (iii) il doit être conforme à toutes les Réglementations relatives au nettoyage des dispositifs contenant ou ayant contenu les Matériels Réglementés concernés, y compris, mais sans s'y limiter, celles réglementant les niveaux de résidus maximums selon la réglementation ("Norme de Nettoyage") ; et (v) le Client doit certifier que le nettoyage répond aux spécifications ci-dessus.

3. **Échantillonnage.** En ce qui concerne les **Matériels Réglementés de Catégorie A** : Après le nettoyage, le Client confirmera la conformité de l'Équipement à la Norme de Nettoyage en obtenant une analyse de laboratoire professionnelle écrite d'échantillons représentatifs prélevés sur diverses pièces internes de l'Équipement. Le Client convient que l'échantillonnage doit être : (i) effectué par un entrepreneur indépendant acceptable pour United ; (ii) documenté à la satisfaction de United ; (iii) prélevés sur diverses pièces internes de l'Équipement, y compris au minimum, le fond, la face inférieure de diverses cales transversales et chaque paroi (« Échantillons Représentatifs ») ; (iv) mené en présence et conformément aux instructions d'un salarié désigné de United. En lien avec le point (iv), le Client accepte de contacter United pour prendre rendez-vous afin qu'un salarié de United assiste à l'échantillonnage au moins dix (10) jours ouvrables avant le terme de la durée de location. Pour un Équipement étant un conteneur intermodal, de grande capacité et à vide, en plus des exigences ci-dessus, le Client convient que : (i) Initialement, 20 % de l'Équipement conteneur intermodal, de grande capacité ou à vide loué par le Client (ce pourcentage étant mesuré par référence aux frais de location mensuels pertinents) seront testés par le laboratoire tiers. Sur la base de résultats d'échantillonnage initial satisfaisants, et à la seule discrétion de United, ce chiffre peut être réduit à 10 %, avec échantillonnage aléatoire ; (ii) si aucun revêtement n'est utilisé, ou si tout Équipement conteneur intermodal, de grande capacité ou à vide ne satisfait pas aux procédures de test décrites ci-dessus, alors un échantillonnage de 100 % de tous les équipements étant un conteneur intermodal, de grande capacité ou à vide sera requis.
4. **Analyse de l'échantillon.** En ce qui concerne les **Matériels Réglementés de Catégorie A** : Le Client convient que l'analyse de l'échantillonnage doit : (i) être effectuée par un laboratoire acceptable pour le Bailleur et certifié pour effectuer une telle analyse par le pays dans lequel l'Équipement est situé ; (ii) être documentée à la satisfaction de United, et doit inclure un enregistrement de la chaîne de contrôle pour les Échantillons Représentatifs ; (iii) satisfaire ou dépasser les protocoles, le cas échéant, établis en vertu des Réglementations applicable au Matériel Réglementé pertinent.
5. **Restitution.** Le Client doit restituer l'Équipement vide conformément aux conditions énoncées dans les présentes. Si l'Équipement ne satisfait pas à la norme applicable, le Client procédera à un nettoyage supplémentaire de l'Équipement, conformément à toutes les Réglementations applicables, afin de satisfaire à la norme, et fournira à United une preuve écrite de la conformité. United ne collectera pas l'Équipement et le Client continuera à payer les frais de location jusqu'à ce que l'Équipement ait été nettoyé conformément aux normes spécifiées dans les présentes. Si le Client n'est pas en mesure de nettoyer l'Équipement conformément aux conditions énoncées dans les présentes, le Client paiera à United la valeur de remplacement totale de l'Équipement, plus les taxes et/ou frais applicables. Le Client convient que, dans ce cas, il assume la pleine propriété et responsabilité de l'Équipement et de tout contenu résiduel et toute responsabilité associée pour la gestion, le transport et l'élimination dudit Équipement conformément à l'ensemble de la Réglementation applicable. Le Client convient qu'il sera générateur d'un déchet dangereux, solide ou radioactif en cas de manquement à restituer l'Équipement vide (conformément aux conditions énoncées dans les présentes), et libre de tout matériel résiduel suite à la tentative du Client de nettoyer l'Équipement. Le Client accepte en outre d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité United pour toute responsabilité encourue par

United en conséquence d'une violation par le Client de ses obligations dans la présente Section ou en conséquence du fait que United est considéré comme un « générateur » en vertu des lois environnementales applicables. L'obligation d'indemnité qui précède survivra à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat.

8. Conformité avec la Réglementation applicable

Le Client se conformera, à ses frais, à toutes les lois et Réglementations applicables (y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la sécurité des travailleurs ou à l'environnement), aux codes de construction et de zonage, aux licences professionnelles et aux licences et permis qui peuvent s'appliquer à l'utilisation de l'Équipement (« Licences et Permis »). Les Licences et Permis comprennent, sans limitation, l'évacuation de l'eau traitée, et l'élimination des déchets ou des Supports Spéciaux ou autres matériels utilisés, et la sécurité, le contrôle de la circulation et les traversées routières associées à l'utilisation de l'Équipement. Le Client s'assurera que l'Équipement reste à tout moment un bien personnel meuble. Le Client ne permettra pas ni n'autorisera l'intégration, le rattachement ou l'assemblage de l'Équipement à des biens immobiliers ou immeubles qui pourraient avoir pour conséquence de considérer l'Équipement comme un accessoire fixe ou attaché à perpétuelle demeure. Il est reconnu que certains Équipements doivent être connectés ou reliés à un autre Équipement (une « Solution Intégrée ») et, dans de tels cas, la Solution intégrée ne sera pas considérée comme un accessoire fixe ou attaché à perpétuelle demeure.

9. Garantie/Exonération de garanties

United garantit que l'équipement sera en bon état de fonctionnement à la livraison et que les services seront exécutés de manière appropriée et professionnelle. En cas de violation de la garantie de l'équipement ci-dessus, United réparera ou remplacera l'équipement, à ses frais. En cas de violation de la garantie de service ci-dessus, United exécutera à nouveau, à ses frais, le service.

10. Équipement défectueux

Si l'Équipement est impliqué dans un accident, devient dangereux, fonctionne mal ou nécessite une réparation, le Client cessera immédiatement d'utiliser l'Équipement et en informera United. Si cette condition est le résultat d'un fonctionnement normal, United réparera ou remplacera l'Équipement par un Équipement raisonnablement similaire en bon état de fonctionnement, si ledit Équipement de remplacement est disponible. United n'a aucune obligation de réparer ou de remplacer l'Équipement rendu inutilisable par une mauvaise utilisation, un abus, une négligence ou toute autre utilisation de l'Équipement en violation du présent Contrat par le Client. Le seul recours du Client pour toute défaillance ou défaut de l'Équipement sera la résiliation de tous les frais de location encourus après le moment de la défaillance.

11. Restitution d'équipement/Équipement endommagé et perdu

À l'expiration de la Période de Location ou si United a accepté de collecter l'Équipement, United s'efforcera de collecter l'Équipement dans un délai commercialement raisonnable après que le Client a notifié United de sa demande de « fin de location » de l'Équipement. Le Client est tenu de remettre l'Équipement dans la même condition qu'à la livraison, à l'exception de l'usure raisonnable (telle que définie ci-dessous).

Lorsque United est responsable de la livraison de l'Équipement depuis l'Emplacement de l'agence au Client, United sera responsable de tous les dommages ou pertes de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement quitte l'Emplacement de l'agence jusqu'à ce qu'il soit livré au Client. Si United est responsable de la collecte de l'Équipement auprès du Client, United sera responsable de tous les dommages ou pertes subis par l'Équipement à compter du moment où United collecte l'Équipement (y compris pendant son transport par United vers l'Emplacement de l'agence). Lorsque le Client est responsable de la livraison ou de la collecte de l'Équipement depuis ou vers l'Emplacement de l'agence, le Client sera responsable de tous les dommages ou pertes de l'Équipement à partir du moment où l'Équipement quitte l'Emplacement de l'agence jusqu'à ce qu'il soit restitué à l'Emplacement de l'agence et accepté comme restitué par United, y compris de tout dommage ou toute perte pendant le transport. En cas de perte ou de destruction d'un Équipement, d'incapacité ou de manquement à restituer celui-ci à United pour quelque raison que ce soit, le Client paiera à United la valeur de reconstruction à neuf pour le remplacement complet de l'Équipement, ainsi que le tarif de location total spécifié jusqu'au remplacement dudit Équipement. Si l'Équipement est restitué endommagé ou excessivement usé, le Client devra payer à United le coût raisonnable de la réparation et payer la location de l'Équipement au tarif de location normal jusqu'à ce que toutes les réparations aient été effectuées. United n'aura aucune obligation de commencer les travaux de réparation jusqu'à ce que le Client ait payé à United le coût estimé à cet effet.

Désinfection : Lors d'une épidémie généralisée ou mondiale d'une maladie infectieuse, si un Équipement a été manipulé par une personne dont on sait ou qui est soupçonnée d'être infectée ou utilisé dans une zone d'infection connue ou suspectée, y compris, mais sans s'y limiter, les établissements de soins de santé permanents ou temporaires et les établissements de test, intérieurs d'ambulance, et laboratoires biologiques, le Client désinfectera l'Équipement conformément aux exigences suivantes : (i) la désinfection doit être effectuée par un entrepreneur indépendant acceptable pour United ; (ii) elle doit être documentée à la satisfaction de United ; (iii) si le Client n'est pas en mesure de désinfecter l'Équipement conformément, United le désinfectera et facturera au Client les frais encourus.

12. Usure raisonnable

L'usure raisonnable de l'Équipement signifiera uniquement la détérioration normale de l'Équipement causée par une utilisation ordinaire et raisonnable sur la base d'une intervention sans roulement (telle que définie à la Section 14 ci-dessous). Les éléments suivants ne seront pas considérés comme une usure raisonnable : (i) dommages résultant d'un manque de lubrification, l'insertion d'un carburant inapproprié ou l'absence d'entretien des niveaux d'huile, de pression d'eau et d'air nécessaires ; cavitation ; ou congélation ; (ii) sauf lorsque United assume expressément l'obligation de réparer ou d'entretenir l'Équipement, tout dommage résultant d'un manque de réparation ou d'entretien préventif suggérés dans le manuel de fonctionnement et d'entretien du fabricant ; (iii) dommages résultant de tout(e) collision, renversement ou fonctionnement incorrect, y compris la surcharge ou le dépassement de la capacité nominale de l'Équipement ; (iv) dommages consistant en des bosses, une flexion, déchirure, coloration, corrosion ou un désalignement de l'Équipement ou de toute partie de celui-ci ; (v) usure résultant d'une utilisation dépassant les périodes de travail pour lesquelles il a été loué ; et (vi) tout autre dommage à l'Équipement qui n'est pas considéré comme ordinaire et raisonnable dans l'industrie de location d'équipement.

13. Restitution tardive

Le Client convient que si l'Équipement n'est pas restitué à la fin de la Période de Location, ou si l'Équipement n'est pas dans la condition spécifiée par le présent Contrat lorsque United se rend sur le site du Client pour collecter les Tanks, United, à sa seule discrétion, peut exiger du Client qu'il effectue l'une des actions suivantes : (A) continuer à payer le ou les tarifs de location applicables à l'Équipement tels que spécifiés dans le Contrat ; (B) pour des périodes inférieures à 24 heures, payer le tarif de location journalier complet applicable à l'Équipement ; (C) payer tout tarif de location majoré en vigueur au moment de l'expiration de la Période de Location ou après, ou (D) imposer des frais d'enlèvement si les Tanks ne sont pas vides conformément aux conditions du présent Contrat. Le Client accepte que United se réserve le droit de débiter la Carte de Crédit et/ou le compte du Client de tout montant dû par le Client en vertu de la présente section en raison d'une restitution tardive de l'Équipement.

14. Période de location/Calcul des frais

Les frais de location commencent lorsque l'Équipement quitte l'Emplacement de l'agence et prennent fin le jour suivant lorsque l'Équipement est restitué à l'Emplacement de l'agence pendant les Heures normales d'ouverture de United ou collecté par United suite à une notification du Client à United pendant les Heures normales d'ouverture indiquant que l'Équipement est en « fin de location » et obtient un numéro de confirmation de « fin de location » auprès de United.

Les frais de location continueront à courir jusqu'à ce que l'Équipement soit correctement nettoyé conformément aux conditions du présent Contrat et mis à disposition pour collecte. La collecte et la livraison par United sont soumises à des « Frais de Service de Livraison et de Collecte », dont le ou les montants sont indiqués dans le Contrat de Location et de Service. Nonobstant toute disposition contraire dans la phrase précédente, pour la location de Tanks, la période de location se poursuit jusqu'à ce que le Client ait vidé tout le contenu des Tanks et nettoyé les Tanks conformément à toutes les réglementations applicables et à toutes les autres conditions du présent Contrat. Les frais de location n'incluent pas le coût des Frais de Service de Ravitaillement, les Taxes applicables (telles que définies ci-dessous), les Frais de Service de Livraison et de Collecte, les suppléments de transport, le coût des frais de tout service environnemental applicables ou d'autres frais divers, dont le ou les montants sont indiqués dans le Contrat de Location et de Service. En outre, United facturera au Client tout frais supplémentaire de nettoyage ou de réparation, y compris : (i) la réparation de toute altération faite par le Client à l'Équipement ; (ii) la restauration de l'Équipement à sa configuration d'origine ; (iii) le revêtement ou la repeinte of the tank ; (iv) l'élimination de tout contenu laissé dans les Tanks ; ou (v) le transport vers et depuis une installation de réparation approuvée. Comme indiqué dans les présentes, « Taxes » désignera toute taxe sur les ventes, taxe sur les biens et services, toutes taxes foncières ou autres taxes, prélèvements et cotisations » devant être collectés par United auprès du Client à tout moment sur, ou à l'égard de l'Équipement et/ou du présent Contrat. Les frais de location courent les Samedis, Dimanches et Jours Fériés. Les tarifs de location sont prévus pour une utilisation normale sans roulement basée sur une période de huit (8) heures par jour, 56 heures par semaine et 224 heures par période de quatre semaines. Sur les équipements électriques, les opérations dépassant une période de travail seront facturées comme suit : 125 % des frais de location pour les périodes de double rotation et 150 % des frais de location pour les roulements de trois équipes. Le Client certifiera honnêtement et avec précision à United le nombre de périodes pendant lesquelles l'Équipement a fonctionné. Le droit du Client de posséder l'Équipement prend fin à l'expiration de la Période de Location et le maintien de la possession

après cette période constitue une violation substantielle du Contrat. La gestion du temps et les délais sont des éléments essentiels du contrat.

15. Frais de service de ravitaillement

Le Client reconnaît que des « Frais de Service de Ravitaillement » de 50 EUR, plus 120 % du coût du carburant, seront appliqués à tous les Équipements non restitués avec un réservoir plein de carburant. Le coût exact des Frais de Service de Ravitaillement peut varier en fonction du tarif facturé par l'Emplacement de l'agence à la date à laquelle le Client renvoie l'Équipement. Le Client reconnaît que les Frais de Service de Ravitaillement ne constituent pas une vente au détail de carburant. Le Client peut éviter les Frais de Service de Ravitaillement si le Client restitue l'Équipement avec un réservoir plein de carburant.

16. Dépôt et paiement

A. Dépôt : En plus de garantir le paiement des frais de location en vertu des présentes, le Client convient que tout dépôt de location sera considéré comme une garantie par le Client de l'exécution complète et intégrale de chacune et de l'ensemble des conditions du présent Contrat à exécuter par le Client. En cas de toute violation par le Client du présent Contrat, le dépôt sera crédité pour couvrir tout dommage, coût ou toute dépense encouru(e) par United en conséquence de la violation.

B. Paiement : Tous les montants dus en vertu des présentes seront payables intégralement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture par le Client. Le Client reconnaît que le paiement en temps opportun des frais de location et de service est essentiel aux opérations commerciales de United. Le Client et United conviennent que des frais de retard de paiement, correspondant au plus bas des montants suivants, seront ajoutés à tous frais de location impayés : deux pour cent (2 %) par mois (24 % par an) sur tout montant impayé depuis plus de 30 jours, et le montant maximum autorisé par la loi applicable. Les tarifs de location n'incluent pas la TVA, la taxe sur les ventes, la taxe sur les biens et services ou d'autres taxes, prélèvements et cotisations, devant être collectés par United auprès du Client à tout moment eu égard à l'Équipement et/ou au Contrat (collectivement, « Taxes »).

17. Propriété/aucune option d'achat/aucun privilège

Sauf pour un Support Spécial, le Contrat n'est pas un contrat de vente, et l'Équipement demeurera à tout moment la propriété de United. À moins d'être couvert par un accord supplémentaire spécifique signé par United, le Client n'a aucune option ni aucun droit d'acheter l'Équipement. Le Client conservera l'Équipement libre de tout privilège, gage et sûreté.

18. Défaut

Le Client sera réputé être en défaut de paiement s'il manque à payer tout montant à échéance en vertu des présentes ; manque à exécuter, observer ou conserver toute disposition du Contrat, ou est autrement en défaut. Si le Client est en défaut, United peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : (i) résilier la Période de Location ; (ii) déclarer l'intégralité des montants dus ; en vertu des présentes ; immédiatement dus et exigibles et initier une action légale à cet égard ; (iii) faire entrer les salariés ou mandataires de United, avec préavis, mais sans procédure juridique, dans la propriété du Client et prendre toutes les mesures nécessaires pour reprendre l'Équipement et en prendre possession à nouveau, et le Client consent par les présentes à ladite entrée, reprise et nouvelle prise de possession et renonce par les

présentes à tout recours en dommages-intérêts et toutes réclamations pour pertes, physiques et pécuniaires, causées par ces mesures et paiera tous les frais et dépenses encourus par United pour reprendre l'Équipement et en prendre possession à nouveau ; ou (iv) engager tout autre recours disponible en vertu de la loi.

19. Couverture d'assurance du Client

Le Client accepte de maintenir et de souscrire, aux seuls frais du Client, les assurances suivantes : (i) l'assurance responsabilité civile automobile commerciale avec une limite par événement d'au moins deux (2) millions d'euros ; (ii) l'assurance responsabilité civile générale commerciale avec des limites d'assurance au moins égales à deux (2) millions d'euros par événement et quatre (4) millions d'euros dans l'ensemble ; et (iii) l'assurance des biens pour le coût de remplacement complet de l'Équipement, y compris la couverture tous risques pour la perte de l'Équipement ou des dommages à celui-ci. Toutes les franchises ou franchises auto-assurées relèveront de la seule responsabilité du Client. Toutes les assurances requises par le Contrat incluront une renonciation aux droits de recouvrement à l'encontre de United ou de ses assureurs par le Client et ses assureurs, ainsi qu'une renonciation à la subrogation à l'encontre de United ou de ses assureurs. Les polices requises en vertu des présentes prévoient que United doit recevoir un préavis d'au moins 90 jours avant toute annulation. Pour la location d'équipements ne possédant pas de licence pour une utilisation routière, le client doit soit (i) nommer United en tant que bénéficiaire en prouvant la couverture d'assurance des biens, soit (ii) choisir de souscrire la garantie dommage.

20. Absence de cession, de prêt ou de sous-location

Le Client s'abstiendra de sous-louer à bail, sous-louer, céder ou prêter l'Équipement sans obtenir au préalable le consentement écrit de United, et une telle action du Client, sans le consentement écrit de United, sera nulle. Le Client accepte d'utiliser et de conserver l'Équipement sur le site de travail indiqué dans le Contrat, à moins que United n'approuve autrement par écrit. Le Client accepte expressément par les présentes à l'avance le transfert ou la cession, par United, du Contrat ou de tout Équipement ou toute somme d'argent ou tout autre avantage dû ou devenant dû en vertu des présentes. Tout transfert ou toute cession de ce type deviendra applicable à l'encontre du Client sur notification du Client.

21. Services fournis dans le cadre de la location d'équipement.

A. Services de tranchée. Les « Services de Tranchée » peuvent inclure l'ingénierie, la livraison et la collecte du système de tranchée/d'étayage (le « Système »). Le Système doit être utilisé en totale conformité avec les données tabulées du fabricant qui sont fournies à cet effet. United ne fait aucune déclaration ou garantie concernant ces données, et ne saurait être tenue responsable de celles-ci. Si United fournit un observateur sur site (« l'Observateur ») pour observer l'installation du Système, ni la présence de l'Observateur sur le chantier, ni la fourniture des Services de Tranchée par United n'exonèrera le Client, et le Client assume l'entière responsabilité pour, les moyens de construction, méthodes, la séquence, les techniques et procédures nécessaires à l'utilisation de l'Équipement, y compris, mais sans s'y limiter, l'assemblage, l'installation, le soudage, la maintenance, la déviation, l'assèchement et le retrait du Système conformément aux exigences du présent Contrat et à toutes les dispositions applicables des Réglementations relatives à la sécurité et à la santé au travail et à toutes les autres dispositions applicables des Réglementations dans le Pays de Réglementation de United.

B. Services d'échafaudage. Les « Services d'Echafaudage » peuvent inclure l'installation et le démontage de l'échafaudage, y compris toutes les pièces et accessoires qui s'y rapportent. Sauf accord contraire écrit entre les parties, le Client (i) mettra à disposition une zone propre, dégagée et sûre pour réaliser les Services d'Echafaudage ; (ii) déplacera le plâtrage, les supports équerres et les glissières tel que nécessaire pour réaliser les Services d'Echafaudage ; (iii) installera des plinthes, une maille, et/ou des attaches de placage dans les trous ; (iv) entretiendra et utilisera l'Équipement conformément aux Réglementations et lois applicables ainsi qu'aux règles et instructions de sécurité du fabricant ; (v) maintiendra toutes les personnes (autres que les salariés de United) à distance de l'Équipement pendant son érection et son démontage ; (vi) prendra des mesures raisonnables pour protéger tous les bâtiments, biens, et sols, y compris, mais sans s'y limiter, le gazon et l'aménagement paysager ; (vii) sera seul responsable de fournir toute protection antichute nécessaire et requise aux salariés et autres personnes utilisant l'Équipement conformément aux Réglementations et lois applicables ; et (viii) sera seul responsable de déterminer si le sol, la dalle, le toit, ou la ou les structures sur lesquels l'Équipement est installé est/sont capables de supporter les charges, personnes, et les matériaux utilisés et placés sur l'Équipement. En outre, le Client sera responsable de l'obtention de tous les permis nécessaires pour les Services d'Echafaudage. À la fin de l'installation, le Client signera le Certificat d'Acceptation du Client fourni par United.

C. Services de sanitaires portables (à fournir par la société affiliée de United (la « Société Affiliée SSP »)). Les « Services de Sanitaires Portables » peuvent inclure le retrait périodique des déchets septiques domestiques, le nettoyage des toilettes portables, des réservoirs à matières et d'autres équipements, et l'approvisionnement en rouleaux de papier toilette. Les Services de Sanitaires Portables seront fournis une fois par semaine pour les toilettes et une fois toutes les quatre (4) semaines pour les réservoirs à matières. Un service supplémentaire au-delà du service habituel est disponible sur demande et sera facturé à l'unité. Si le personnel de la Société Affiliée SSP n'est pas en mesure d'entretenir l'Équipement pendant les heures de service régulièrement programmées, des frais supplémentaires peuvent être facturés pour le retour en vue de cet entretien. Des frais supplémentaires peuvent être facturés pour les renversements, le déménagement des unités sur le même site et le vandalisme/graffiti. Le Client s'assurera que l'Équipement est accessible au personnel de Société Affiliée de SSP et situé dans une zone propre, dégagée et sûre. Le Client n'introduira pas de matières dangereuses dans l'Équipement, ne déplacera pas l'Équipement ni n'attachera aucun matériel à l'Équipement (y compris, mais sans s'y limiter, du ruban adhésif, des adhésifs, des affiches, des agrafes, des mailles, etc.) sans l'autorisation écrite préalable de Société Affiliée SSP. Le Client est responsable de l'implantation des unités au sol ou autre arrimage des unités sur des objets immobiliers.

D. Services de solutions de fluide.

i. « **Solutions de Fluide** » désigne le stockage, le transfert et/ou le traitement de fluides, et comprend, sans s'y limiter, la location de Tanks, pompes, filtres et tous accessoires, pièces ou autres éléments livrés au Client, ainsi que tout service auxiliaire y afférent. Les Solutions de fluide peuvent inclure la conception, l'installation, l'exploitation, la maintenance continue, la surveillance et le démantèlement du système de Solutions de Fluide (« Services de Solutions de Fluide »). Le Client fournira des mesures, spécifications et toute documentation justificative précises pour aider à fournir les Services de Solutions de Fluide, sur demande de United. Sauf accord contraire entre les parties, le Client (i) disposera d'un équipement de levage adéquat sur place pour charger et décharger pendant l'installation et la ventilation ; (ii) insérera, retirera et entretiendra les bouchons de canalisation d'égout et les grilles

d'aspiration si nécessaire ; (iii) fournira tout et l'ensemble du confinement et le revêtement requis ; (iv) obtiendra tous les droits de passage, permis, et servitudes tels que nécessaires ; (v) fournira des aires de rassemblement, sources d'eau, et un accès adéquats à celles-ci ; (vi) fournira les contrôles nécessaires de l'érosion, de l'odeur et de la circulation, y compris la restauration sur site, si nécessaire ; (vii) fournira un ravitaillement et/ou une alimentation adéquate, y compris un câble et un électricien, si nécessaire ; (viii) effectuera l'inspection et l'entretien quotidiens de l'Équipement pendant la Période de Location (à l'exception de tout Equipement contenant des engins diesel, auquel cas le Client n'est pas tenu d'effectuer l'entretien de ce type d'Equipement) ; et (ix) fournira à tout moment un accès au système de Solutions de Fluide et une zone propre, dégagée et sûre pour exécuter les Services de fluide solutions.

ii. Étendue des Services et Ordres de Modification. L'étendue des Services (« Étendue ») fournie pour chaque travail sera intégrée au Contrat. Sauf accord spécifique dans l'Étendue, le Client, à ses frais et dépenses, obtiendra tous les permis de bâtir et de construire, inspections ou certificats requis, ainsi que toutes les autorisations et pouvoirs nécessaires pour exécuter les Services de Solutions de Fluide. Si le type de liquide, y compris ses constituants et autres caractéristiques (par exemple, viscosité, turbidité), le volume ou le débit (que ce soit en raison de conditions météorologiques ou d'autres facteurs non spécifiquement sous le contrôle de United), ou toute autre information cordialement sur laquelle United s'est basée lors de la conception des Services de Solutions de Fluide, change de manière cordialement, United notifiera le Client et demandera un ordre de modification d'urgence (« Ordre de Modification d'Urgence »). Le Client reconnaît que, en raison de la nature des Services de Solutions de Fluide qui sont adaptés à des informations et données spécifiques, en cas de modification cordialement, il est impératif que le Client réponde immédiatement à toute demande d'Ordre de Modification d'Urgence afin d'éviter un déversement ou un autre incident. Par conséquent, le Client désignera un ou plusieurs représentants autorisés qui seront à la disposition de United à tout moment pour répondre à ces demandes. Le Client convient que l'approbation verbale ou écrite (par e-mail, texte ou autre document) dudit représentant désigné sera contraignante et sera soumise aux conditions générales énoncées dans le Contrat. En outre, si le représentant autorisé du Client ne répond pas immédiatement à cette demande, le Client accepte que United, à sa seule discrétion, puisse prendre les mesures qu'il juge les plus efficaces pour atténuer tout déversement, incident ou accident et le Client renonce en outre au droit de contester ces mesures, accepte que United ne soit pas responsable envers le Client en relation avec ces mesures, et le Client sera responsable des coûts supplémentaires encourus en conséquence.

iii. Support Spécial. Les Supports Spéciaux seront réputés achetés en vertu du présent Contrat en l'état, avec tout défauts et une fois livrés au Client, ils ne sont pas remboursables. À l'expiration de la période de location, le Client est responsable de vider et d'éliminer tous les Supports spéciaux conformément à la Réglementation applicable. Tout Support Spécial dépensé qu'un Client génère est soumis aux tests d'acceptation de l'installation d'élimination, aux seuls frais et dépenses du Client. L'installation d'élimination peut périodiquement tester à nouveau un Support Spécial dépensé pour s'assurer qu'il reste acceptable pour l'élimination. Si les tests d'un Support spécial dépensé déterminent que le Support Spécial dépensé est inacceptable pour toute installation d'élimination désignée, l'utilisation d'une autre installation d'élimination peut entraîner des coûts supplémentaires et le Client paiera lesdits coûts supplémentaires. Le Client fournira toute et l'ensemble des informations requises par l'installation d'élimination ou United, relatives à l'évaluation de l'acceptation du Support Spécial dépensé.

E. Alimentation et CVC. Les « Services d'Alimentation et CVC » peuvent inclure l'assistance au démarrage du système d'alimentation et CVC, l'installation de câbles basse tension, l'installation de conduites d'eau réfrigérée temporaires, la formation sur place pour les salariés du Client, l'assistance technique et le support sur place 24h/24, 7j/7, et la surveillance des corps d'installation sélectionnés. Le Client consent par les présentes à l'emploi par United d'un technicien tiers pour effectuer les services d'installation et de raccordement de l'Équipement, si les Services d'Alimentation et CVC sont demandés par le Client. Sauf accord contraire écrit des parties, le Client (i) mènera une inspection et un entretien quotidiens de tous les Équipements pendant la Période de location (à l'exception de tout Equipement contenant des engins diesel, auquel cas le Client n'est pas tenu d'effectuer l'entretien de ce type d'Equipement) ; (ii) décontaminera l'Équipement de tout produit chimique ou fluide dangereux ; (iii) obtiendra tous les permis et inspections réglementaires nécessaires ; (iv) remplacera les filtres à air sales sur tous les appareils de traitement d'air et climatiseurs ; (v) chargera et déchargera tous les Équipements de location des remorques (le cas échéant) ; (vi) retirera tout le carburant de tous réservoirs supplémentaires avant la mise hors service de l'Équipement ; (vii) approvisionnera et/ou ravitaillera tous les générateurs, chaudières ou réservoirs de carburant avec du fioul n°2 ; (viii) vérifiera et enregistrera quotidiennement les niveaux d'huile dans l'alternateur ; (ix) permettra à United d'effectuer la maintenance sur tout Équipement sur la base d'instructions données par United au Client au moment de l'engagement ; et (x) fournira un électricien qualifié pour connecter et déconnecter l'Équipement à l'alimentation secteur.

F. Services d'outils. Les « Services d'Outils » peuvent inclure des services de suivi des outils, un logiciel de suivi des outils, des données d'utilisation (via des rapports imprimés/électroniques), un technicien sur place pour gérer les outils et autres équipements, et une salle d'outils, si nécessaire. Sauf accord contraire entre les parties, le Client (i) fournira un emplacement sûr pour la remorque où elle peut être entreposée pendant toute la durée du projet ; (ii) fournira une alimentation pour fournir de l'électricité à la remorque (générateur ou centrale électrique) ; (iii) installera un échafaudage autour de la remorque si le site n'utilise pas les escaliers de la remorque ; (iv) fournira à United des informations concernant les exigences d'accès, y compris, mais sans s'y limiter, des formations spécifiques au site, les exigences en matière de tests d'usage de drogues, les règles relatives au jour de fatigue, etc., avant la livraison ; (v) fournira à United une liste du personnel autorisé à enregistrer les outils entrant et sortant et/ou pouvant demander un ajout/retrait de l'inventaire.

G. Location de véhicule

i. Accidents, Vol et Vandalisme. Le Client doit signaler rapidement et correctement tout accident, vol ou vandalisme impliquant le Véhicule à United et à la police de la juridiction dans laquelle l'incident a lieu. Le Client devra obtenir des détails sur les témoins et autres véhicules impliqués et leurs conducteurs, propriétaires et assurances pertinentes dans la mesure du possible. Si le Client reçoit des documents relatifs à un tel incident, ces documents doivent être rapidement remis à United. Les Clients doivent coopérer pleinement avec l'enquête de United sur cet incident et la défense de toute réclamation en résultant. Tout manquement à coopérer pleinement peut rendre nulle toute protection de responsabilité achetée auprès de, ou fournie par, United. Les Clients autorisent United à obtenir tous les dossiers, ou toutes les informations, relatifs à un incident, consentent à la compétence des tribunaux de la juridiction dans laquelle l'incident se produit et renoncent à tout droit de s'opposer à cette compétence.

ii. **Frais de Tiers.** Les taxes, remboursements de taxes, frais d'immatriculation de véhicule, surtaxes **gouvernementales** ou autres, et frais similaires sont facturés/recouvrés aux tarifs spécifiés dans les Détails de la Réservation ou tel qu'autrement requis par la loi applicable. Le Client est responsable du paiement de ces montants à United.

iii. **Nettoyage.** Lors de sa restitution, si le Véhicule, à la discrétion de United, nécessite davantage que le nettoyage standard de United, United peut facturer au Client les coûts réels encourus par United pour obtenir le nettoyage professionnel du Véhicule. Le Client paiera également des frais raisonnables pour le nettoyage de l'intérieur du Véhicule lors de sa restitution si des taches, saletés, odeurs ou souillures attribuables à l'utilisation du Client ne peuvent pas être nettoyées selon les procédures standards après location de United, telles que déterminées par United à notre discrétion.

iv. **Interdiction de fumer.** United maintient une flotte non-fumeurs, et interdit notamment d'utiliser des cigarettes électroniques dans le véhicule. Le Client paiera des frais supplémentaires s'il restitue le Véhicule et qu'il sent ou est souillé par de la fumée ou de la vapeur de toute sorte.

v. **Coûts de recouvrement.** Le Client est responsable des frais de recouvrement, comprenant les frais de toute sortes (y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice) encourus par United pour récupérer le Véhicule (i) en vertu du présent Contrat de Location et de Services ; ou (ii) s'il est saisi par les autorités gouvernementales suite à l'utilisation du Véhicule par le Client ou tout autre opérateur avec le Client.

vi. **Clés/Porte-clés Electroniques perdus/Verrouillages.** Si le Client perd les clés et/ou les porte-clés électroniques du Véhicule, United peut facturer au Client le coût de remplacement de ces clés et/ou porte-clés électroniques et le coût de livraison des clés et/ou des porte-clés électroniques de remplacement et/ou de remorquage du Véhicule à l'Emplacement de l'agence le plus proche pour ouvrir ledit Véhicule. Si le Client enferme les clés et/ou les porte-clés électroniques à l'intérieur du Véhicule et demande l'assistance de United, United peut facturer au Client le coût de livraison des clés et/ou des porte-clés électroniques de remplacement et/ou de remorquage du Véhicule à l'Emplacement de l'agence le plus proche pour ouvrir ledit Véhicule.

vii. **Infractions relatives au Stationnement et à la Circulation.** Le client sera responsable de toute violations relatives au stationnement et à la circulation, et paiera sans délai, de même que les dépenses et sanctions, tous les frais de remorquage, d'entreposage et de fourrière ainsi que toute amendes encourus alors que le véhicule est loué au client. Si le client reçoit une amende automatisée pour infraction relative à la circulation, le client accepte de payer une « commission de service pour violation relative à la circulation » comprenant le montant de cette amende plus des frais forfaitaires de 15 euros qui correspondent au montant des frais administratifs unitaires pour son service de gestion de l'infraction relative à la circulation. Ces frais seront facturés au client lorsque les informations concernant toute dites violation, et les dépenses afférentes, auront été reçues par United. Ces frais pourront être débités à une date ultérieure.

viii. **Péages, Infractions et Frais.** Le client est responsable des péages et paiera tous les péages et les infractions relatives au péage. Si le client utilise un système de péage par plaque, ou encourt un péage ou une infraction relative à un péage, le client accepte de payer des « frais de service de péage » pour ce service. Les frais de service de péage sont le montant du péage plus un forfait de 15

euros qui est le montant des frais administratifs de United pour son service de gestion des frais de péage. Le coût exact sera calculé et facturé en fonction de l'utilisation réelle d'un système de péage par plaque ou du péage ou de l'infraction relative au péage encourue. Ces frais seront facturés au client lorsque les informations concernant l'utilisation du péage par plaque et/ou du péage ou de l'infraction relative au péage encouru(e), et les dépenses afférentes, seront reçues par United et pourront être débités au client à une date ultérieure. Le client peut éviter les frais de service de péage en payant les péages avec ses propres transpondeurs, en utilisant un autre système de paiement de péage, ou en évitant complètement les routes à péage.

ix. Frais de distance ; Frais de Distance Supplémentaires. Pour certains types de véhicules routiers avec permis, le tarif de location facturé au Client inclura un nombre spécifié de kilomètres par cycle de facturation. Le Client sera facturé pour les kilomètres excédant le nombre spécifié (les « Frais de Distance Supplémentaires ») à la restitution du Véhicule. Les Frais de Distance Supplémentaires seront calculés en multipliant le nombre de kilomètres supplémentaires parcourus tel que déterminé par l'odomètre du Véhicule ou l'appareil télématique (le cas échéant) par le tarif par kilomètre. Pour éviter toute ambiguïté, le nombre autorisé de kilomètres par cycle de facturation et le taux des Frais de Distance Supplémentaires seront reflétés dans le Contrat de location et/ou le bon de commande ou des documents similaires.

x. Autres frais ; Frais divers. Tous les autres frais spécifiés dans le Contrat de Location et de Services seront facturés aux tarifs applicables y étant spécifiés. Tous frais qui sont indiqués dans le Contrat de Location et de Services comme un tarif journalier seront dus et payables pour chaque jour de location complet ou partiel. Les frais de location du Véhicule continueront à s'accumuler jusqu'à ce que le Véhicule soit restitué à United ou, si le Véhicule a été volé alors qu'il était en possession du Client, jusqu'à ce que le Client signale le vol à la police dans la juridiction dans laquelle le vol a lieu et à United.

xi. Restitution du Véhicule. Certains véhicules peuvent bénéficier de services télématiques, de suivi et connexes, auquel cas, le client comprend que son accès au véhicule ou aux services et son utilisation de ceux-ci sont soumis aux conditions et à la déclaration de confidentialité des fabricants du véhicule et/ou de l'appareil et des prestataires de services, qui peuvent inclure, sans y être limité, d'autres conditions, limitations de services, exclusions de garantie, limitations de responsabilité, les conditions et les pratiques de confidentialité du prestataire de service sans fil.

22. Intégralité du contrat/Contrat unique

Les présentes conditions générales et au recto le Contrat, ainsi que tout avenant joint aux présentes, représentent l'intégralité du contrat entre le Client et United concernant l'Équipement et la location et l'entretien de l'Équipement. Il n'existe pas de déclarations ou d'accords oraux ou autres n'étant pas inclus dans les présentes. Aucun des droits de United ou du Client ne peut être modifié et aucune extension des conditions du présent Contrat ne peuvent être effectués que par un écrit, signé par United et le Client. Toute utilisation du numéro de bon de commande du Client figurant sur le présent Contrat est faite pour la commodité du Client uniquement.

23. Ordre de précedence

Les présentes conditions générales et le Contrat prévaudront sur toutes les conditions générales contenues dans le bon de commande du Client ou des documents similaires, et de telles autres conditions sont par les présentes rejetées par United. Dans le cas où United signe le bon de commande du Client ou un document similaire, ladite signature sera uniquement aux fins d'accuser réception de la commande ; l'intention expresse des parties étant que le Contrat et les présentes conditions générales régissent toutes les transactions de location et de service.

24. Autres dispositions ; Droit applicable ; Siège

1. Tout manquement de United à insister sur l'exécution stricte par le Client de toutes les conditions générales du présent Contrat ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de United de demander la stricte conformité. Le Client a soigneusement examiné le présent Contrat et renonce à tout principe de droit qui pourrait interpréter toute disposition des présentes au détriment de United en tant que rédacteur du présent Contrat. Toute règle d'interprétation ayant pour effet que toute ambiguïté doit être résolue au détriment de la partie rédactrice ne s'appliquera pas à l'interprétation du présent Contrat.
2. Le Client accepte de payer tous les frais raisonnables de recouvrement, frais de justice, honoraires d'avocat et autres dépenses encourus par United dans le cadre de la collecte de tous frais dus en vertu du présent Contrat ou en lien avec l'application de ses conditions.
3. Le Client paiera les frais de location sans compensation, déduction ou réclamation.
4. Le Client consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de son identification personnelle et de ses informations financières, comme décrit dans les présentes et dans la Politique de Confidentialité de United. Le Client consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses informations d'identification et financières personnelles, comme décrit dans les présentes et dans la Politique de Confidentialité de United, conformément à la loi applicable et au Règlement Général sur la Protection des Données d'avril 2016 (« RGPD »).
5. United aura le droit de reprendre immédiatement possession de l'Équipement, sans aucune responsabilité envers le Client, en cas de (i) fermeture permanente de l'Emplacement de l'agence ; (ii) déclaration de toute urgence, catastrophe ou situation similaire par toute autorité gouvernementale ou locale, dans la mesure où elle affecte l'Équipement ; ou (iii) tel qu'autrement énoncé dans le présent Contrat.
6. Droit applicable : Les présentes Conditions de Location et de Service seront soumises au droit français.

25. Suivi GPS

Le Client et United consentent chacun à la collecte et à la surveillance des informations électroniques, y compris les données du Global Positioning System (« GPS »), système de positionnement mondial), générées par ou en relation avec l'utilisation de l'Équipement par le Client ou son emplacement. Le Client convient que United détient les données décrites dans le présent paragraphe et peut utiliser ces données, y compris les données GPS, à toute fin, y compris à des fins commerciales, conformément au droit applicable et au Règlement Général sur la Protection des Données d'avril 2016 (RGPD).

26. Force majeure

Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre partie d'un manquement au Contrat de Location et de Services ou de l'exécution de ses obligations en vertu des présentes dans la mesure où ledit manquement a été causé par ou est dû à un cas de Force Majeure, à condition que la partie défaillante en informe l'autre partie dès que cela est commercialement possible et déploie des efforts raisonnables pour reprendre l'exécution. Aux fins du Contrat de Location et de Services, « Force Majeure » désignera un incendie, une guerre, une insurrection, un acte de terrorisme, des émeutes, une inondation, un ouragan, un typhon, un tremblement de terre, une tornade, une coulée de boue, un tsunami et toute autre catastrophe naturelle, pandémie ou autre cause échappant au contrôle raisonnable et non due à la faute de la partie défaillante.